HK/CKS

## **BURKINA FASO**

Unité-Progrès-Justice

DECRET N° 2017- 0191 /PRES/PM/MAECBI MINEFID/ME portant ratification de l'accord de prêt n°12219P conclu le 05 décembre 2016 entre le Burkina Faso et le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID) pour le financement du Projet d'interconnexion de la ligne Zano-Koupéla.

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,
VI 知 いつしょう

VU la Constitution;

VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;

VU décret n° 2017-0075/PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du Gouvernement :

VU le décret n° 2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 33 mars 2017 portant attributions des membres du Gouvernement :

VU la décision n°2017-005/CC du 09 février 2017 sur la conformité à la Constitution de l'accord de prêt n°12219P conclu le 05 décembre 2016 entre le Burkina Faso et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) pour le financement du Projet d'interconnexion de la ligne Zano-Koupéla;

VU l'ordonnance n°2017-003/PRES du 10 mars 2017 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°12219P conclu le 05 décembre 2016 entre le Burkina Faso et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) pour le financement du Projet d'interconnexion de la ligne Zano-Koupéla;

VU le décret n°2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 06 février 2016 portant attributions des membres du Gouvernement :

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 janvier 2017;

## DECRETE

ARTICLE 1: Est ratifié l'accord de prêt n°12219P conclu le 05 décembre 2016 entre le Burkina Faso et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) pour le financement du Projet d'interconnexion de la ligne Zano-Koupéla.

ARTICLE 2: La contre-valeur en franc CFA du montant du prêt de 13 millions de dollars US sera entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'accord de financement.

## **ARTICLE 3**:

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'Extérieur, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement et le Ministre de l'Energie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 avril 2017

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

\_\_\_\_\_

## Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'Extérieur

Alpha BARRY

Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Le Ministre de l'Energie

Alfa Oumar DISSA

m